

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.

États financiers au 31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution des soldes de fonds	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 16
Renseignements supplémentaires	17 - 18

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 3-A
217, avenue Léonidas Sud
Rimouski (Québec) G5L 2T5

T 418 722-4611

Aux administrateurs et aux membres de
Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc. (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme ne présente pas la situation financière d'ouverture à la date de transition ainsi que les informations à fournir relativement à l'application initiale des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autre point – Informations comparatives non auditées

Les états financiers de l'organisme préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 n'ont pas été audités sous le même référentiel comptable.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

1

Rimouski
Le 5 juin 2024

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024			2023	
	Fonds de fonctionne- ment	Fonds d'immobili- sations	Total	Budget	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Apports					
Subventions (note 3)	1 800 793		1 800 793	2 368 555	1 710 947
Apports généraux (page 17)	99 503		99 503	97 881	82 029
Cotisations des membres	19 675		19 675	19 500	19 145
Produits d'intérêts	82 329		82 329	57 970	31 550
Frais de gestion	19 012		19 012	3 793	
	2 021 312		2 021 312	2 547 699	1 843 671
Charges					
Salaires et charges sociales	767 286		767 286	786 504	641 689
Transport et communications (page 17)	39 542		39 542	47 342	37 835
Taxes, permis et assurances	1 024		1 024	1 024	606
Charges locatives	39 986		39 986	38 513	37 225
Entretien et réparations	10 884		10 884	8 307	8 265
Fournitures de bureau	4 237		4 237	3 500	3 588
Cotisations et abonnements	7 766		7 766	8 440	7 430
Gratification	10 395		10 395	5 000	1 662
Honoraires professionnels	33 670		33 670	23 169	9 464
Frais de formation	4 300		4 300	2 750	4 511
Dépenses d'organisation (page 18)	338 302		338 302	360 033	310 854
Soutien financier (page 18)	865 814		865 814	1 499 266	822 869
Amortissement des immobilisations corporelles		5 981	5 981		5 228
Frais bancaires	898		898	700	766
	2 124 104	5 981	2 130 085	2 784 548	1 891 992
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(102 792)	(5 981)	(108 773)	(236 849)	(48 321)

Les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

				<u>2024</u>	<u>2023</u>
	<u>Fonds de fonctionnement Grevé d'affectations</u>	<u>Fonds de fonctionnement Non grevé d'affectations</u>	<u>Fonds d'immobili- sations</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	\$		\$	\$	\$
Solde au début	369 172	398 380	8 530	776 082	824 403
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(102 792)	(5 981)	(108 773)	(48 321)
Investissement en immobilisations		(10 465)	10 465		
Solde à la fin	<u>369 172</u>	<u>285 123</u>	<u>13 014</u>	<u>667 309</u>	<u>776 082</u>

Les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(108 773)	(48 321)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 981	5 228
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et des apports reportés		
Comptes clients et autres créances	(122 503)	153 714
Frais payés d'avance	17 307	10 447
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(152 581)	145 529
Apports reportés	<u>226 437</u>	<u>544 845</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(134 132)</u>	<u>811 442</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Dépôts à terme		(1 200 000)
Encaissement des dépôts à terme	500 000	
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(10 465)</u>	<u>(1 214)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>489 535</u>	<u>(1 201 214)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	355 403	(389 772)
Encaisse au début	<u>819 549</u>	<u>1 209 321</u>
Encaisse à la fin	<u><u>1 174 952</u></u>	<u><u>819 549</u></u>

Les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.

Situation financière

au 31 mars 2024

	2024		2023	
	Fonds de fonctionne- ment	Fonds d'immobili- sations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Court terme				
Encaisse	50 595		50 595	27 101
Encaisse - compte Avantage entreprise	1 124 357		1 124 357	792 448
Dépôts à terme	700 000		700 000	1 200 000
Comptes clients et autres créances (note 5)	196 689		196 689	74 186
Frais payés d'avance	6 739		6 739	24 046
	2 078 380		2 078 380	2 117 781
Long terme				
Immobilisations corporelles (note 6)		13 014	13 014	8 530
	2 078 380	13 014	2 091 394	2 126 311
PASSIF				
Court terme				
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	115 949		115 949	268 530
Apports reportés (note 8)	1 078 429		1 078 429	783 047
	1 194 378		1 194 378	1 051 577
Long terme				
Apports reportés (note 8)	229 707		229 707	298 652
	1 424 085		1 424 085	1 350 229
SOLDES DE FONDS				
Investi en immobilisations		13 014	13 014	8 530
Non grevé d'affectations	285 123		285 123	398 380
Grevé d'affectations d'origine interne (note 4)	369 172		369 172	369 172
	654 295	13 014	667 309	776 082
	2 078 380	13 014	2 091 394	2 126 311

Les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de consolider et d'harmoniser l'ensemble des interventions régionales en matière de loisir et de sport. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Le fonds de fonctionnement présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion.

Le fonds d'immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les renseignements supplémentaires. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement.

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits du fonds d'administration lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits d'intérêts

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur, qui est dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et agencements	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	33,33 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

3 - SUBVENTIONS

	2024		2023
	Réel	Budget	Réel
	\$	\$	\$
Ministère de l'Éducation du Québec			
Activités et services	720 255	615 927	694 178
Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales (PAFILR)			
Soutien aux projets	229 686	235 339	412 784
Événements sportifs	98 012	126 000	
Fonds de transport	44 856	67 500	21 496
Loisirs pour personnes handicapées			
Mission	128 739	138 961	138 961
Soutien à l'accompagnement	221 852	178 525	178 525
Soutien aux projets	33 948	32 017	30 086
Valorisation des officiels mineurs			11 000
Sécurité et accompagnement dans les camps de jour	3 087	5 500	
Activité physique (Mesure 1.4 scolaire)	30 284	72 074	19 086
Banques régionales et unités mobiles d'équipements	45 390	627 568	
Corporation Secondaire en spectacle			
Secondaire en spectacle	28 755	28 337	28 816
Ministère de la Culture et des Communications			
Entente Loisir culturel - fonctionnement	35 353	47 598	47 943
Réseau des unités régionales loisir et sport du Québec			
Soutien - Centrales de prêt d'équipements	69 500	69 500	39 500
Programme provincial d'expériences plein air EX3	23 414	55 009	21 768
Autres	4 750	4 500	
SPORTSQUÉBEC			
Mes premiers Jeux	11 325	19 000	18 000
Association Québécoise pour le loisir des personnes handicapées			
Population active	7 007		16 204
Destination loisir	3 470		5 150
Ministère du Travail, Emploi et Solidarité sociale			
Concertation pour l'emploi	4 800	4 500	
Vélo Québec			
Cycliste averti	25 800	10 000	6 950
MRC et CSS (partenaires)			
Fonds de transport - partenaires	22 500	20 500	20 500
Jeux du Québec	8 010	10 200	
	1 800 793	2 368 555	1 710 947

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

4 - AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au cours d'un exercice précédent, le conseil d'administration de l'organisme a affecté des ressources totalisant 400 000 \$ du fond de fonctionnement à des projets spéciaux. De ce montant, une somme de 250 000 \$ est prévue pour le soutien financier aux organismes de loisir, de sport et de personnes handicapées et une somme de 150 000 \$ pour la mise en oeuvre du plan d'action en plein air. Au cours de l'exercice précédent, l'organisme a utilisé une somme de 30 828 \$ pour la mise en oeuvre du plan d'action en plein air, portant le solde de la somme affectée à cette fin à 119 172 \$ au 31 mars 2024. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes clients *	17 349	37 941
Subventions à recevoir	174 757	19 720
Taxes à la consommation à recevoir	4 583	3 403
Intérêts courus à recevoir		13 122
	<u>196 689</u>	<u>74 186</u>

* Au 31 mars 2024, deux clients représentent respectivement 32 % et 22 % du total des comptes clients (un client représentait 78 % du total des comptes clients au 31 mars 2023).

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	Coût	Valeur comptable nette
	\$	\$
Mobilier et agencements	44 019	34 437
Équipement informatique	52 697	49 265
	<u>96 716</u>	<u>83 702</u>
		<u>9 582</u>
		<u>3 432</u>
		<u>13 014</u>
		<u>8 530</u>

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	80 147	183 751
Salaires et vacances à payer	35 370	64 779
Charges sociales à payer	432	
Dépôt du Carrefour 50 + du Québec		20 000
	<u>115 949</u>	<u>268 530</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 432 \$ au 31 mars 2024 (aucune au 31 mars 2023).

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

8 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des subventions de fonctionnement et des apports généraux reçus au cours de l'exercice et destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement des prochains exercices.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	1 081 699	536 854
Montants constatés à titre de produits	(169 890)	(162 367)
Montants encaissés pour le ou les prochains exercices		
Ministère de l'Éducation du Québec		
(pour l'entente Mesure 1.4 scolaire)	41 790	2 134
(pour l'entente PAFILR)	121 462	
(pour les banques régionales et unités mobiles d'équipements)	207 780	627 568
Ville de Rivière-du-Loup		
(pour les banques régionales et unités mobiles d'équipements)	6 575	
Réseau des URLS du Québec		
(pour le soutien à la Centrale d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés)		44 750
(pour la journée des élus)		2 000
(projet Plein air EX3)	8 595	20 885
Adhésion annuelle	10 125	9 875
Solde à la fin	<u>1 308 136</u>	<u>1 081 699</u>
Portion à court terme des apports reportés	<u>1 078 429</u>	<u>783 047</u>
Portion à long terme des apports reportés	<u>229 707</u>	<u>298 652</u>

9 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et les subventions à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'encaisse - compte Avantage entreprise - porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

9 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

10 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après deux contrats de location échéant en juillet 2025, à verser une somme de 52 429 \$ pour un local et un entrepôt. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 39 001 \$ en 2025 et 13 428 \$ en 2026.

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.
Renseignements supplémentaires
pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	Réel	2024 Budget	2023 Réel
	\$	\$	\$
APPORTS GÉNÉRAUX			
Jeux du Québec	53 007	55 100	43 841
Ententes de services	334	500	2 000
Formation camps de jour	19 050	18 750	16 157
Loisirs des personnes handicapées		2 800	
Secondaire en spectacle	24 087	19 041	11 804
Formation des bénévoles et professionnels		1 690	1 390
Sécurité et intégrité	500		825
Plein air			3 852
Projet Camps de jour	1 075		
Rendez-vous québécois du loisir rural	1 450		1 400
Destination loisirs 2022			760
	99 503	97 881	82 029
TRANSPORT ET COMMUNICATIONS			
Frais de déplacement des employés	15 505	22 000	17 653
Frais de déplacement du conseil d'administration, exécutif et autres comités	2 809	3 000	866
Frais de représentation politique	593	2 000	
Télécommunications	19 853	18 542	12 625
Poste et messagerie	369	300	496
Communication - promotion	413	1 500	6 195
	39 542	47 342	37 835

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024		2023
	Réel	Budget	Réel
	\$	\$	\$
DÉPENSES D'ORGANISATION			
Secondaire en spectacle	34 483	26 807	28 707
Gala Méritas sportif	11 856	18 700	
Formation camps de jour	32 030	33 027	29 399
Prix du bénévolat Dollard-Morin		2 000	
Valorisation des officiels	1 776	4 000	20 984
Formation Académie des entraîneurs			1 433
Événements élus municipaux		6 000	
Loisirs des personnes handicapées	29 706	30 150	35 083
Promotion du bénévolat			409
Formation des bénévoles et professionnels	9 647	10 000	9 991
Destination Loisirs 2022			9 032
Camp Espoir	2 302	8 000	5 587
Projet d'amélioration des parcs et équipements	2 552	8 500	2 983
Promotion de l'activité physique			1 863
Défi château de neige	1 600	1 500	
Plein air	22 908	21 637	22 490
Centrales de prêts d'équipements	20 514	35 799	9 665
Rendez-vous québécois du loisir rural	3 522	3 447	3 670
Jeux du Québec	113 373	104 266	97 795
Sécurité et intégrité	1 801	2 000	6 623
Projet Camps de jour	25 610	15 000	23 855
Entente loisir culturel	11 560	4 200	1 285
Centrales de prêts d'équipements	747	15 000	
Cycliste averti	12 315	10 000	
	338 302	360 033	310 854
SOUTIEN FINANCIER			
Subventions au développement sportif	23 645	30 000	33 411
Soutien financier Initiatives structurantes (PAFILR)	230 001	235 339	412 991
Soutien financier événements sportifs (PAFILR)	97 327	126 000	
Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - Soutien à l'accompagnement	221 852	178 525	178 525
Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - Soutien aux projets	49 613	50 000	47 892
Ententes activité physique	18 000	10 000	5 000
Initiatives locales de concertation	11 737	24 000	12 102
Mes premiers Jeux	7 650	20 000	20 263
Mesure 1.4 scolaire	30 284	72 074	19 086
Transport scolaire pour activités de plein air	18 849	20 394	12 103
Soutien - Fonds de transport	67 356	88 000	41 996
Centrales de prêt d'équipements RURLS	69 500	69 500	39 500
Centrales de prêt d'équipements MEQ	20 000	575 434	
	865 814	1 499 266	822 869